



Doc. 14463
23 janvier 2018

Les conséquences humanitaires de la guerre en Ukraine

Amendement¹ n° 14

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans l'amendement 14, remplacer le paragraphe proposé par les mots suivants:

«à exécuter pleinement toutes les demandes contenues dans les Résolutions 1990(2014), 2034(2016) et 2063(2015) de l'Assemblée pour garantir les droits des minorités en Crimée.»

1. 2018 - Première partie de session

